

**Les travaux écrits à l'École de français langue étrangère  
travail approfondi – mémoire**

**DIRECTIVES**

Table des matières	pages
1. Règles générales de présentation -----	1
2. Le travail approfondi et le mémoire -----	1
2.1. Choix du sujet -----	1
2.2. Elaboration d'une problématique -----	2
2.3. Citations et renvois bibliographiques -----	2
2.4. Reformulation -----	4
2.5. Plagiat -----	4
2.6. Exemple de plagiat dans un travail écrit -----	4
2.7. Notes de bas de page -----	5
2.8. Références bibliographiques -----	6
2.9. Résumé -----	6
2.10. Table des matières -----	6
2.11. Annexe(s) -----	6
2.12. Encadrement -----	6
2.13. Planification du travail -----	7
3. Le travail approfondi -----	8
3.1. Forme du travail approfondi -----	8
3.2. Démarches à entreprendre -----	8
3.3. Exigences -----	8
3.4. Dépôt du travail approfondi -----	8
3.5. Défense -----	8
3.6. Le travail approfondi comme travail de création -----	9
4. Le mémoire -----	10
4.1. Forme du mémoire -----	10
4.2. Démarches à entreprendre -----	10
4.3. Dépôt du mémoire -----	10
4.4. Défense -----	10
5. Bibliographie -----	10
Annexes -----	11
A. Mode de présentation des références bibliographiques pour les travaux en sciences humaines (linguistique, didactique) -----	11
B. Mode de présentation des références bibliographiques pour les travaux en littérature -----	12

## 1. Règles générales de présentation

Les travaux écrits doivent être produits avec un traitement de texte permettant l'utilisation de différents moyens de traitement des caractères (gras, italique, etc.)<sup>1</sup>. Attention de sélectionner le français comme langue de référence et de paramétrer les préférences de manière que l'orthographe et la grammaire soient corrigées.

Le texte doit être soumis régulièrement au programme Antidote (accessible au CMM de la Faculté des lettres, salle Ant. 1107) de manière à éliminer au maximum les erreurs de français.

Les pages d'un travail doivent être numérotées. Le texte doit être organisé en paragraphes et en parties (ou sections) pour en expliciter la structure. Il est utile de numéroter les parties ou les sections.

Mise en page : Police corps 12. Marges en haut et en bas : 2 cm. Marges de droite et de gauche : 3 cm. Interligne : 1,5.

En cas d'envoi d'extraits ou de parties à l'enseignante<sup>2</sup> responsable, le nom du fichier informatique doit comprendre au minimum le nom de l'étudiant et la date.

Pour les règles spécifiques relatives au travail approfondi ou au mémoire, voir les sections 3.1. et 4.1.

## 2. Le travail approfondi et le mémoire

Ces deux types de travaux sont des travaux de recherche portant sur un sujet précis, défini en accord avec l'enseignante chargée de le diriger. L'un est de niveau Diplôme ou Baccalauréat universitaire, l'autre de niveau Maîtrise universitaire. **Attention** : si le travail approfondi est un travail de création, merci de se reporter au point 3.6.

### 2.1. Choix du sujet

L'étudiante choisit, sur la base des enseignements concernés, un directeur de travail et prend contact avec lui ; d'entente avec cette personne, l'étudiant définit le sujet du travail, sa thématique et établit un calendrier de travail.

Le point de départ d'un travail écrit peut être un ensemble de données empiriques, une observation en classe, un corpus littéraire ou linguistique, une enquête par questionnaire, etc.

Le travail peut également partir d'un concept théorique ou d'un ensemble de concepts qu'il va s'agir de définir, de situer par rapport à d'autres concepts, etc.

Quelle que soit la démarche choisie, il est indispensable de mettre en œuvre un regard critique sur les concepts, sur les analyses, sur la production réalisée, etc.

Un premier ensemble de références bibliographiques ainsi que le corpus (s'il y a lieu) doivent être définis et négociés avec la personne responsable. Un corpus (quand il n'est pas littéraire) peut aussi être recueilli par l'étudiante une fois la problématique définie. Dans certains cas, l'étudiant devra enrichir les références bibliographiques

---

<sup>1</sup> Le Centre informatique de l'UNIL offre des cours gratuits, notamment un cours intitulé Rédaction de documents académiques. Voir sous <http://www.unil.ch/ci/cours-etudiants>

<sup>2</sup> Dans ce texte, les noms de personne (tels qu'étudiant, enseignant, etc.) apparaissent de manière aléatoire au masculin ou au féminin. Ils valent toujours pour l'un et l'autre genre.

tout en prenant garde à maintenir une certaine cohérence (ouvrages ou articles présentant des points de vue conciliables, articulables, éventuellement opposables, etc.).

## 2.2. Elaboration d'une problématique

Une fois la thématique choisie, il faut élaborer une problématique. Concevoir une problématique consiste à formuler un problème qui lie deux aspects (ou plus) d'une thématique et qui pose quelques questions générales auxquelles le travail devra répondre. Dans certains cas, l'étudiante peut adapter la problématique ayant servi de base à un séminaire (notamment en littérature) et tenter de l'appliquer à un corpus nouveau, différent.

Pour élaborer une problématique, il s'agit de lire les premières références bibliographiques réunies, d'en dégager les idées principales et de chercher à formuler progressivement une ou deux questions de recherche par rapport à ces idées. Ces questions formeront une problématique quand elles seront accompagnées de propositions sur la manière de les traiter et d'y répondre. Une problématique s'élabore progressivement, comme l'explique Beaud (1986 : 55) :

[La problématique] se forme à partir du premier questionnement et des pistes de travail que vous avez esquissées lors du choix du sujet; elle s'ébauche d'une manière plus ou moins tâtonnante dans votre tête – et vous avez intérêt à en noter les formulations successives – jusqu'au moment où, les choses s'étant décantées et stabilisées, vous disposerez d'une problématique [...].

La problématique offre ainsi un angle d'approche sur la thématique choisie, une manière d'articuler deux aspects de cette thématique, d'en contraster des éléments, etc.

En fin de compte, une fois la problématique dégagée, il faut la présenter en un texte (400 à 800 mots) et la soumettre à la personne responsable du travail. Une fois la problématique acceptée par l'enseignant, il est temps de commencer à rédiger des parties du travail. Il est souvent plus efficace de commencer par la partie centrale du travail: il est plus facile, en effet, de rédiger l'introduction après coup, lorsque la réflexion menée dans le travail est aboutie.

## 2.3. Citations et renvois bibliographiques

Tout texte académique ou scientifique s'appuie sur des sources bibliographiques et doit permettre l'identification immédiate des sources utilisées. Leur non-explicitation (volontaire ou non) constitue une forme de plagiat.

Pour chaque citation, les informations suivantes doivent apparaître :

- dans le texte ou en note de bas de page, la référence partielle avec le patronyme de l'auteur, l'année de publication et la (ou les) page(s) de l'ouvrage d'où provient la citation (l'exemple ci-dessous adopte les normes bibliographiques en vigueur dans les sciences humaines)
- à la fin du texte, la référence complète de l'ouvrage dont est extraite la citation (voir aussi 2.8. et annexes A et B)

[...]

Deux raisons peuvent être évoquées. La première aurait ses racines dans la perception même de la relation langue/réalité chez le locuteur monolingue. Saussure (1916/1994, 106) remarque ainsi que « les faits linguistiques ne provoquent guère la critique, en ce sens que chaque peuple est généralement satisfait de la langue qu'il a reçue ». Nous nuancerions cependant cette formulation. Le locuteur natif monolingue ne se pose pas la question de savoir si sa langue est satisfaisante ou non. Pour lui, elle représente le seul outil de communication verbale dont il dispose. Quelle que soit la langue, pour chaque locuteur, elle va de soi.

La référence partielle est insérée dans le corps du texte. Elle comprend :

- le patronyme de l'auteur, ici, Saussure ;
- la date de l'édition consultée, ici, 1994, et s'il s'agit d'une réédition, la date de la publication originale, ici, 1916 ;
- le numéro de la page, où apparaît la citation, ici, 106.

La référence complète est insérée dans l'ordre alphabétique des auteurs à la fin du document sous le libellé Références bibliographiques.

Les citations courtes sont insérées dans le texte :

Il est par conséquent nécessaire de ne pas assimiler le code oral au code écrit, comme nous en avertit Saussure (1916/1994, 45) : « Langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier ». Aussi, développerons-nous deux paradigmes explicatifs différents.

parfois même dans la phrase :

Si l'on considère avec Saussure (1916/1994, 45) que « langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts », il devient nécessaire de développer deux paradigmes explicatifs différents.

parfois avec des modifications signalées entre crochets [ ] pour s'adapter à la construction de la phrase :

Il est impossible d'élaborer un même paradigme explicatif pour l'oral et l'écrit, « langue et écriture [étant] deux systèmes de signes distincts », selon Saussure (1916/1994, 45).

Au contraire, les citations longues (plus de trois lignes) sont placées en retrait, dans une police plus petite :

Une compréhension cohérente des phénomènes requerra deux paradigmes explicatifs différents. En effet, comme le remarque Saussure :

Langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second et de représenter le premier ; l'objet linguistique n'est pas défini par la combinaison du mot écrit et du mot parlé ;

ce dernier constitue à lui seul cet objet. Mais le mot écrit se mêle si intimement au mot parlé dont il est l'image, qu'il finit par usurper le rôle principal ; on en vient à donner autant et plus d'importance à la représentation du signe vocal qu'à ce signe lui-même.

(Saussure 1916/1994, 45)

Cette différence étant admise, penchons-nous maintenant sur l'histoire de l'écriture dans plusieurs civilisations.

## 2.4. Reformulation

Si une source sert de base ou d'appui à la réflexion, à l'argumentation, etc. elle doit être mentionnée. Dans ce cas, seuls le nom de l'auteur (ou des auteurs) et l'année de la publication sont mentionnés dans le texte entre parenthèses :

Il est important de dissocier la langue orale de l'écriture qui permet de la transcrire. Elles constituent deux systèmes de signes différents. Bien que le mot écrit fasse souvent l'objet d'une attention particulière, il n'existe qu'en tant que représentation du mot oral, seul objet linguistique à part entière (Saussure 1916/1994).

## 2.5. Plagiat

Le plagiat consiste à insérer, dans un travail académique, des formulations, des phrases, des passages, des images, ou des chapitres entiers, de même que des idées ou analyses repris de travaux d'autres auteurs, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est réalisé de la part de l'auteur du travail soit par l'appropriation active desdits textes ou idées d'autrui, soit par l'omission de la référence correcte aux textes ou aux idées d'autrui et à leurs sources.

<https://memento.unige.ch/doc/0008/> consulté le 3.6.2013

Dans sa directive 0.3, l'UNIL indique clairement que le plagiat est considéré comme un manquement grave à l'éthique universitaire :

Le plagiat, la fabrication et la falsification des résultats sont unanimement considérés comme des fautes graves, passibles de sanctions de la part de l'UNIL, voire de poursuites pénales. Leur pratique est incompatible avec la Charte qui stipule que l'UNIL «vise à produire et à transmettre des savoirs validés par des mécanismes collectifs de vérification, qui impliquent à la fois honnêteté, indépendance, interdisciplinarité, débat et transparence». Directive de la Direction 0.3 du 23 avril 2007

Le règlement d'études du Baccalauréat ès lettres, auquel renvoie le Règlement d'études des programmes et cursus proposés par l'EFLE, prévoit des sanctions (allant jusqu'à l'exclusion de l'UNIL) dans ses articles 32 et 33, 26 (al.4), 27 (al.5) et 30 (al.5).

## 2.6. Exemple de plagiat dans un travail écrit

### Texte original

#### La construction de l'œuvre

C'est une comédie en trois actes et en prose. Les actes comportent un grand nombre de scènes: 17 dans les deux premiers actes et 13 dans le dernier. Les trois actes sont donc sensiblement équilibrés même si le dénouement est un peu plus serré.

On parle de 88 entrées et sorties des personnages pour cette pièce alors que le nombre de personnages est assez réduit: trois femmes (Araminte, Madame Argante et Marton) et cinq hommes si l'on excepte le garçon et un domestique, rôles qui disparaissent dans la mise en scène de Didier Bezace, au profit d'Arlequin. Ces cinq hommes ne sont autres que Dorante, Dubois, Arlequin, le Comte et Monsieur Remy. Ces entrées et sorties suffisent à rendre compte de la complexité des sentiments qui se jouent et de l'étourdissement dans lequel sont prises Araminte et Marton.

Ce texte est tiré d'un dossier pédagogique portant sur *Les Fausses Confidences* de Marivaux, proposé par le CDRP de l'Académie de Versailles (accessible sous <http://www.mde78.ac-versailles.fr/IMG/pdf/faussesconfidencesbonamlc.pdf>)

Extrait d'un travail d'une étudiante

<p>La construction de l'œuvre C'est une comédie en 3 actes et en prose. Les actes comportent un grand nombre de scènes: 17 dans les deux premiers actes et 13 dans le dernier. Les trois actes sont donc sensiblement équilibrés même si le dénouement est un peu plus serré. On parle de 88 entrées et sorties des personnages pour cette pièce alors que le nombre de personnages est assez réduit: trois femmes (Araminte, Madame Argante et Marton) et cinq hommes si l'on excepte le garçon et un domestique.</p>	<p>Ici le texte a été recopié à partir du fichier pdf trouvé sur Internet</p>
--	---

Autre extrait du texte original (tiré du même dossier pédagogique)

On notera aussi que Dubois est peu présent sur scène. Il intervient dès la seconde, capitale pour l'exposition, pour exposer le plan et l'enjeu. Il reste une ombre qui passe ensuite et ne réapparaît qu'à la scène 13 pour activer son plan. Une fois que Dorante a bien été établi dans la place, qu'il a tenu tête à Madame Argante, qu'il a convenu à Araminte, qu'il est installé dans ses fonctions, Dubois révèle à Araminte l'amour que Dorante lui porte. La révélation clôt le premier acte et crée une double tension. Jusqu'à la scène 13, seul Dorante souffrait à l'idée d'un échec. À partir de la scène de l'aveu, Araminte sera torturée elle aussi de l'aveu de cet amour et de cet amour lui-même. Dorante est omniprésent; il se contente d'épouser les dires des uns et des autres. Son silence suffit à faire avancer l'intrigue.

Autre extrait du travail d'un étudiant

<p>Dubois est peu présent sur scène. Il intervient dès la seconde pour exposer l'enjeu. Il réapparaît à la scène 13 pour activer son plan. Quand Dorante est bien installé dans ses fonctions, Dubois révèle à Araminte l'amour que Dorante lui porte. On voit une double tension. Jusqu'à la scène 13, seul Dorante souffre à l'idée d'un échec. A partir de la scène de l'aveu, Araminte est torturé aussi de l'aveu de cet amour. Le silence de Dorante avance l'intrigue. On note que Madame Argante est le seul personnage qui crée des obstacles (Les Fausses confidences, Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines)</p>	<p>Dans cet extrait, il y a aussi plagiat: l'étudiant se contente de supprimer certains éléments, d'en amener un ou deux en gardant l'élaboration du paragraphe. Le fait que la référence soit mentionnée (de manière imprécise) ne suffit pas pour éviter le plagiat.</p>
--	--

## 2.7. Notes de bas de page

D'une manière générale, les notes servent à donner une information intéressante ou utile, mais qui apparaît secondaire au développement principal. Elles peuvent aussi servir à indiquer une traduction en français d'une citation faite dans une langue étrangère ou restituer la citation dans sa langue originale si elle est traduite en français dans le texte.

Elles sont placées en bas de page et non à la fin du travail. Elles ont un interligne et un corps plus petits et sont numérotées.

Dans les travaux de littérature, les notes mentionnent aussi les références bibliographiques.

## 2.8. Références bibliographiques

Les références bibliographiques comprennent toutes les sources (livres, ouvrages, articles, etc.) qui ont été utilisées dans le travail. Elles sont présentées de façon précise par ordre alphabétique des noms d'auteurs et doivent suivre un des deux modèles présentés en annexe.

## 2.9. Résumé du travail

Une fois le travail terminé, il reste à en faire un résumé (150 à 200 mots) qui met en évidence le but du travail, la méthodologie utilisée et les résultats obtenus. Ce résumé doit figurer au début du travail après la page de titre, après la table des matières (si cette dernière figure au début du travail).

## 2.10. Table des matières

La table des matières doit être située au début ou à la fin du travail (après les références bibliographiques et après les annexes) et est structurée avec des titres, des sous-titres numérotés. Elle doit comporter un renvoi de pages.

## 2.11. Annexe(s)

Les annexes du travail contiennent tout ou partie du corpus, des données, des tableaux, des schémas ou des photos qui ne peuvent pas être insérés à l'intérieur du travail. Elles sont placées à la fin, après les références bibliographiques. Si elles sont très volumineuses, elles forment un second volume, avec une table des matières spécifique.

## 2.12. Encadrement

L'enseignant responsable encadre au mieux l'étudiant : il lui indique une partie des références bibliographiques, le conseille dans la méthodologie, le guide dans la conception, etc. Mais il n'est pas tenu de corriger le travail partiellement ou complètement plus de deux fois. Un calendrier peut être défini en accord avec l'enseignant mais il est de la responsabilité de l'étudiant de s'y tenir.

Une fois que l'étudiante a effectué les corrections demandées, la directrice propose d'organiser la défense du travail. Un travail qui est accepté pour une défense n'est pas automatiquement considéré comme satisfaisant aux exigences d'un travail suffisant.



### 2.13. Planification du travail

Un travail approfondi requiert un certain temps de travail pour la conception et la rédaction : on considère en général qu'il faut au minimum trois mois pour mener à bien un travail approfondi. Ceci dit, il est souhaitable que l'étudiante commence à réfléchir à une thématique dès le début de la deuxième année de Diplôme, respectivement de la troisième année de BA.

Le mémoire de son côté nécessite au minimum un semestre de travail. Il est souhaitable que l'étudiant commence à réfléchir à son mémoire dès le début du deuxième semestre de MA.

### 3. Le Travail approfondi

Le document de référence est le Plan d'études du Diplôme de français langue étrangère et le Plan d'études du FLE dans le Baccalauréat universitaire ès Lettres.

#### 3.1. Forme du travail approfondi

Longueur : 50 000-70 000 caractères sans espaces (20-30 pages environ). Annexes en sus.

Résumé : 600-700 caractères sans espaces (150-200 mots).

Mise en page : Police 12. Marges en haut et en bas : 2 cm. Marges de droite et de gauche : 3 cm. Interligne : 1,5.

Page de titre : elle doit être téléchargée sous

<http://www.unil.ch/fle/home/menuguid/etudiants/travaux-ecrits---directives.html>

#### 3.2. Démarches à entreprendre

L'étudiant choisit sur la base des enseignements concernés, issus des modules *BA-FLE-2-3010-Domains* ou *DIPLO-FLE-2-4010-Domains*, une directrice de travail approfondi. Après avoir défini avec elle une thématique (voir 2.1.), il remplit l'inscription au travail approfondi figurant à la fin de ces directives, la fait signer à l'enseignante et à la conseillère aux études et la dépose au secrétariat de l'EFLE. Cette inscription sert uniquement à vérifier que l'étudiante a bien le droit de rédiger un travail approfondi en rapport avec l'enseignement qu'elle a choisi. **Attention:** une fois le travail approfondi bien avancé, il faudra procéder à l'inscription à l'examen lié à la défense du travail approfondi (voir ci-dessous 3.4).

#### 3.3. Exigences

Pour être suffisant, un travail approfondi doit remplir les conditions minimales suivantes :

- le calendrier défini d'entente avec l'enseignant a été respecté,
- le travail se présente sous la forme définie ci-dessus,
- l'expression française est correcte, tant sur le plan de l'orthographe que sur celui de la syntaxe,
- l'étudiante a démontré qu'elle est capable de s'approprier un sujet,
- par son contenu, le travail apporte la preuve que l'étudiante est capable de conduire une analyse cohérente et personnelle ou de concevoir un projet de création cohérent, d'exposer ses idées de façon claire et précise, d'utiliser les ressources de la littérature secondaire ou d'autres ressources artistiques.

#### 3.4. Dépôt du travail approfondi

Quand la fin du travail peut être envisagée, l'étudiant doit s'inscrire à l'examen oral lié à l'Approfondissement d'un domaine (attention de respecter les délais d'inscription aux examens). Cet examen, bien que correspondant à un examen oral, peut être présenté lors des trois sessions d'examens (été, automne et hiver). L'étudiant doit remettre le travail en trois exemplaires **reliés** au secrétariat de l'EFLE au plus tard deux semaines avant le début de la session d'examen.

#### 3.5. Défense

Le travail sera présenté oralement devant l'enseignante et une experte. La présentation ne doit pas être un résumé du travail ; l'étudiante devra exposer les buts et

les enjeux de son travail et répondre à des questions complémentaires. Elle devra être capable de porter un regard critique sur son travail. La défense dure 45 minutes au minimum : 12 à 15 minutes pour la présentation du travail (l'étudiante ne doit pas lire un texte rédigé préalablement ou son éventuel powerpoint) ; 30 minutes de discussion partagées entre l'enseignante et l'experte dont 15 minutes au moins de questions-réponses avec l'étudiante.

### 3.6. Le travail approfondi comme travail de création

Pour les étudiants du cursus Diplôme et dans le cadre d'enseignements spécifiques qui le permettent, il est possible de faire comme travail approfondi un travail de création. Le point de départ sera alors un projet d'écriture créative. Les caractéristiques formelles de ce travail sont celles mentionnées sous 3.1.

Dans ce cas, l'étudiante devra joindre à son travail une réflexion écrite dans laquelle elle précisera les objectifs de son projet, les contraintes qu'elle s'est données, les effets visés, etc. et un commentaire évaluant de manière critique sa production en fonction des objectifs initiaux.

Pour être suffisant, un tel travail doit apporter la preuve que l'étudiant est capable de concevoir un projet de création cohérent et d'utiliser de manière pertinente certaines ressources artistiques.

Pour la défense, la consigne est négociée avec l'enseignante responsable : en fonction de la nature du travail, l'étudiante présentera un projet de mise en espace d'une scène ou deux, une lecture à haute voix, une performance, etc.

## 4. Le mémoire

Les documents de référence sont le Règlement du Master 2015 (art. 16, 25 et 29) et la Directive 0.2bis du Décanat Lettres relative à l'inscription, au dépôt et à la discussion du mémoire de Maîtrise universitaire.

### 4.1. Forme du mémoire

Longueur : Environ 100'000 caractères sans espaces. Annexes en sus.

Mise en page : Police 12. Marges en haut et en bas : 2 cm. Marges de droite et de gauche : 3 cm. Interligne : 1,5.

Page de titre : elle doit être téléchargée sous <http://www.unil.ch/lettres/home/menuguid/etudiants/memoires-de-fin-detudes.html>

### 4.2. Démarches à entreprendre

L'étudiant choisit, sur la base des enseignements concernés, un directeur de mémoire. Après avoir défini avec lui une thématique et une problématique (voir 2.1. et 2.2.), il s'inscrit à l'épreuve intitulée *Discussion du mémoire de Maîtrise* auprès du secrétariat des étudiants de la Faculté des lettres. Il indique un titre provisoire pour son mémoire et le nom de son directeur de mémoire.

### 4.3. Dépôt du mémoire

Le dépôt du mémoire doit intervenir en 4 exemplaires au plus tard 30 jours avant la date fixée pour la discussion. Le dépôt se fait au secrétariat des étudiants de la Faculté des lettres.

### 4.4. Défense

Le travail sera présenté oralement devant l'enseignante et une experte. L'étudiante devra situer son sujet dans son parcours personnel et dans son ancrage théorique. Elle devra être capable de porter un regard critique sur son travail, sans le résumer mais en soulignant les résultats, les points les plus probants, le cas échéant en anticipant les points plus faibles. La défense dure 30 minutes au minimum.

## 5. Bibliographie

Voici deux références qui donnent des conseils.

Beaud, Michel (1986). *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*, La Découverte.

D'une manière générale, la plateforme Magellan apporte beaucoup d'informations et de ressources liées à la documentation scientifique, voir sous <http://www.unil.ch/magellan/home.html>

## Annexes

### **A. Mode de présentation des références bibliographiques pour les travaux en sciences humaines (linguistique, didactique)**

La référence doit être complète :

- pour un livre : Nom, Prénom (année de publication). *Titre*, lieu d'édition, maison d'édition.  
Dabène, Louise (1994). *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*, Paris, Hachette.
- pour une partie d'un ouvrage collectif : Nom, Prénom de l'auteur de la partie citée (année de publication). Titre de la partie citée, in : *Titre de l'ouvrage*, Nom et prénom de l'éditeur-trice scientifique (éd.), lieu d'édition, maison d'édition, pagination de la partie citée.  
Pahud, Stéphanie (2007). Stéréotypage des identités sexuées dans le discours publicitaire, in : Boyer Henri (éd.), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, Paris, L'Harmattan, 233-240.
- pour un article de revue : Nom, Prénom (année de publication). Titre de l'article, *Titre de la revue*, numéro de la revue, pagination de l'article.  
Py, Bernard (1984). L'analyse contrastive : histoire et situation actuelle, *Le français dans le monde* 185, 32-37.
- pour un site internet: *Nom du site*, adresse internet, date de consultation,  
*Magellan*, <http://www.unil.ch/magellan/home.html>, consulté le 4 décembre 2014.

Pour les références intégrées dans le texte, voir ici-même sous 2.3. et 2.4.

## B. Mode de présentation des références bibliographiques pour les travaux en littérature

Les références bibliographiques sont indiquées **deux fois** : une première fois en note, une seconde fois à la fin du travail.

### 1. Les notes

#### **Première mention complète**

Données en notes, les références bibliographiques doivent être complètes la première fois qu'elles sont mentionnées : prénom, nom, lieu, éditeur, date et pagination.

- pour un ouvrage : NOM(S), Prénom(s), *Titre*, Lieu, Éditeur, date, éventuellement tome (abrégé t.)

VINAVER, Michel, *Écritures dramatiques. Essais d'analyse de textes de théâtre*, Arles, Actes Sud, 1993

- pour une œuvre littéraire, on ajoutera l'éditeur scientifique :

PROUST, Marcel, *Du côté de chez Swann*, éd. Antoine Compagnon, Paris, Gallimard, 1988

- pour un article de revue : NOM(S), Prénom(s), « Titre de l'article », *Revue*, Tome (abrégé t.), numéro (abrégé n°), date, p. xxx-xxx.

PASCHOUD, Adrien, « Voyage, libertinage et imaginaire matrimonial : à propos d'un chapitre additionnel des *Bijoux indiscrets* (1749) de Diderot », *Études de Lettres*, n° 3, 2006, p. 87-103

- pour une contribution à un ouvrage collectif : NOM(S), Prénom(s), « Titre de la contribution », in NOM(S), Prénom(s), (éd.), *Titre de l'ouvrage*, Lieu, Éditeur, date, tome (abrégé t.), p. xxx-xxx.

SERÇA, Isabelle, « Vertus de l'hypallage », in COMPAGNON, Antoine *et al.* (éd.), *Swann le centenaire*, Paris, Hermann, 2013, p. 35-53

#### **Abréviations des références répétées**

Lorsqu'une même référence est donnée plusieurs fois en notes, les nouvelles mentions sont abrégées comme suit :

- immédiatement après la première mention : *Ibid.*, p. xxx.
- plus loin dans le texte, pour un ouvrage : NOM(S), Initiale du prénom, *Titre* (sans le sous-titre), *op. cit.*, p. xxx.

VINAVER, M., *Écritures dramatiques*, *op. cit.*, p. 34-42

- plus loin dans le texte, pour un article : NOM(S), Initiale du prénom, « Titre de l'article » (éventuellement abrégé), *art. cit.*, p. xxx.

PASCHOUD, A., « Voyage, libertinage et imaginaire matrimonial », *art. cit.*, p. 88

### 2. Fin du travail : liste cumulative, sous le titre «Bibliographie»

La bibliographie finale contient, dans l'ordre alphabétique, **tous** les auteurs et textes auxquels il a été fait référence dans le travail et uniquement ces derniers. Elle peut être divisée en deux parties « Sources » et « Travaux » (ou « Bibliographie secondaire »).

Les notices sont complètes, comme dans la première note où elles figurent (il suffit d'ailleurs de les recopier !).

#### *Remarques*

- si plusieurs notices successives correspondent au même auteur : dès la 2<sup>e</sup> notice on remplace le nom et le prénom de l'auteur par un tiret cadratin ( — ).  
PROUST, Marcel, *Du côté de chez Swann*, éd. Antoine Compagnon, Paris, Gallimard, 1988 [Folio-classique n° 1924]  
— , *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*, éd. Pierre-Louis Rey, Paris, Gallimard, 1988 [Folio-classique n° 1946]  
— , *Le côté de Guermantes*, éd. Thierry Laget, Paris, Gallimard, 1994 [Folio-classique n° 2658]
- les différentes références d'un même auteur sont classées dans l'ordre chronologique de leur parution.
- les noms des lieux d'édition sont cités dans la langue du titre. Si le lieu manque, on porte la mention « (s. l.) », suivie si possible du lieu probable d'édition entre crochets.
- date : on peut mentionner la première date d'édition entre parenthèses. En revanche, si la date manque, on porte la mention « (s. d.) », suivie si possible de la date probable entre crochets.
- la collection dont relève un ouvrage peut être citée entre crochets à la fin de la référence (voir l'exemple ci-dessus pour les romans de Proust).



UNIL | Université de Lausanne  
Faculté des lettres  
Ecole de français langue étrangère  
bâtiment Anthropole

## Annonce préalable du travail approfondi (à détacher)

Prénom ..... Nom .....

Tél ..... N° d'immatriculation.....

Enseignement concerné .....

Directeur/trice du travail .....

- Je confirme avoir commencé à définir avec mon/ma directeur/trice
- un plan
  - une thématique
  - une bibliographie
- Je m'engage à ne pas utiliser de manière extensive dans mon travail approfondi une intelligence artificielle (DeepL, Chat GPT, etc.) et à ce que tout texte généré ponctuellement par ces instruments soit explicitement signalé comme une citation.

Signature de l'étudiant -e ..... Date.....

Signature de l'enseignant -e ..... Date.....

Signature de la Présidence ..... Date.....

**Ce formulaire dûment rempli et signé doit être remis au secrétariat de l'EFLE avant de s'inscrire en ligne à l'examen oral *approfondissement d'un domaine*. Sans ce formulaire, l'étudiant-e n'a aucune garantie qu'il a bien le droit de faire un travail approfondi dans le cadre de l'enseignement choisi.**